

RCS : GAP Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00561 Numéro SIREN : 879 996 304 Nom ou dénomination : A.L.T. CASSIOPEE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004188

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE GAP**

Date : 13/10/2022

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2022/004188**
n° de gestion : **2019B00561**
n° SIREN : **879 996 304 RCS Gap**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Gap certifie avoir procédé le 13/10/2022 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.L.T. CASSIOPEE
86 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

date de clôture : 31/12/2021

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 291 909.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 176 601.71 Euros et dégageant un bénéfice de 32 329.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	200.0000	100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	152 800			152 800	
Total	152 800			152 800	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431
Dettes fiscales et sociales	4 838
Total	5 269

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	4
Total	4

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE REPAS	745
Total	745

Le 01/06/2022
TRONC ALAIN PRESIDENT

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Designation de l'entreprise		SAS ALT CASSIOPEE		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		86 AVENUE JEAN JAURES		05000 GAP			
Numéro SIRET *		8 7 9 9 9 6 3 0 4 0 0 0 1 7		copie certifiée conforme			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Date de l'exercice précédent * 1 3			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	152 800	012		152 800	152 800
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	57 430	030	15 834	41 596	42 340
	Immobilisations financières * (1)	040	10 929	042		10 929	10 929
Total I (5)		044	221 159	048	15 834	205 325	206 069
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050	795	052		795	3 056
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060	3 261	062		3 261	1 964
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	300	066		300	
	Créances (2)	068	197	070		197	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	1 968	074		1 968	10 291
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	80 062	086		80 062	49 366
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	86 584	098		86 584	64 676
Total général (I+II)		110	307 743	112	15 834	291 909	270 745
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(17 887)			
	Résultat de l'exercice	136		32 329	(17 887)		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		34 443	2 113		
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		161 338	173 016		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 244	4 668		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	77 868	172	89 884	90 948	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		257 466	268 631		
Total général (I + II + III)		180		291 909	270 745		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	100 156	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 142	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire simplifié de l'impôt sur le revenu des entreprises		Désignation de l'entreprise		SAS AIT CASSTOPEE		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				13	1	2	2	
				1	2	2	0	
				2	0	2	1	
				13	1	2	2	
				1	2	2	0	
				2	0	2	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	57 026	61 280		
	Production vendue	biens	215	214	119 576	131 175		
		services *	217	218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226	57 862	13 000		
	Autres produits			230	6 551	14 026		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	241 015	219 481		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	15 290	20 949	
Variation de stock (marchandises) *				236	(1 297)	(1 964)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	44 269	49 747		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	2 260	(3 056)		
Autres charges externes * :		dont crédit bail :		242	65 335	83 002		
		(- mobilier)						
		(- immobilier)						
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	1 108	244	2 124	7 177	
Rémunérations du personnel *				250	59 250	64 066		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 153	9 239		
Dotations aux amortissements *			254	8 885	6 949			
Dotations aux provisions			256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	207 270	236 111		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	33 745	(16 630)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	1			
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294	1 597	1 257		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	(180)			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	32 329	(17 887)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	32 329	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	(180)			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44.34.1)	986		342				
	Reprise d'entreprise en dirim. (44.34.2)	987						
	Divers (44.34.3)	988						
	ZFA NG (44.34.4)	345		350	57 862			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
	Zone franche urbaine (44.34.5)	987						
Jeune entreprise innovante (44.34.6)	989							
Investissements outre-mer	344							
Créance due au report en arrière du déficit	346							
Zone de développement prioritaire (44.34.10)	993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	25 713	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *	30	887			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	25 713	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des déductions diverses		
Déductions diverses AIDE COVID		57 862
Total des déductions diverses	350	57 862

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ALT CASSIOPEE										Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	152 800	402		404		406	152 800	152 800		
	Autres	410		412		414		416				
	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	29 088	442	6 280	444		446	35 367	35 367		
	Installations générales, agencements divers	450	20 201	452	1 862	454		456	22 063	22 063		
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480	10 929	482		484		486	10 929	10 929		
	TOTAL		490	213 018	492	8 142	494		496	221 159	221 159	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 429	532	6 558	534		536	11 987			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 520	542	2 327	544		546	3 847			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570	6 949	572	8 885	574		576	15 834			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					586	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ALT CASSIOPEE

SAS Au Capital de 20 000 €
Siège Social : 86 AVENUE JEAN JAURES
05000 GAP

879 996 304 RCS GAP

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
--

EN DATE DU 1er JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le premier juin à dix neuf heures,
Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire
annuelle, sur convocation de la présidence qui leur a été adressée individuellement.

Sont présents ou représentés :

M. TRONC A. pour	80 actions,
Mlle TRONC L. pour	19 actions,
Mme TZUTZUIANO pour	1 actions.

Sur un total de 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par M. TRONC, en sa qualité de Président de la
Société.

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les lettres de convocation (originaux remis en mains propres),
- Le rapport de gestion de la présidence sur l'exercice écoulé,
- Le bilan, les comptes de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des
associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers
ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence,
ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société
durant l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice, et quitus à la
présidence de sa gestion,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la présidence de la Société,
- Approbation des comptes courants d'associés,

- Convention de l'article 227-10 du code du commerce.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1 PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 329 € de la manière suivante :

- 32 329 € en report à nouveau,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le salaire net imposable du Président pour l'année civile 2021 qui s'élève à NEANT.

Pour l'exercice en cours, l'assemblée générale décide que la présidence pourra percevoir un salaire net imposable mensuel de 1 860 euros; les charges sociales afférentes à ces salaires étant prises en charge par la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, le solde des comptes courants des associés au 31 décembre 2021 qui sont respectivement de :

- M. TRONC pour	77 867.83 euros
- Mme TRONC pour	NEANT
- Mme TZUTZUIANO	NEANT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

la CINQUIEME RESOLUTION

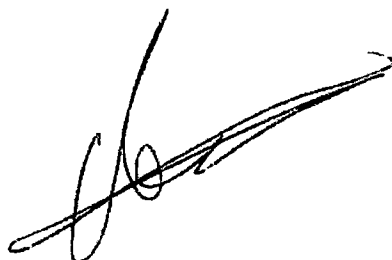
Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 227-10 du code du commerce n'est venue à la connaissance de la présidence, sauf celle déjà signalée et approuvée par vos précédentes assemblées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence.

M. TRONC A.
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.